



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 13 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/47/505  
7 octobre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-septième session  
Points 69 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

|                                                 | <u>Page</u> |
|-------------------------------------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION . . . . .                       | 2           |
| II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS . . . . . | 2           |
| Fédération de Russie . . . . .                  | 2           |

## I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale a adopté à sa quarante-sixième session, le 6 décembre 1991, la décision 46/414 intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Dans cette décision, l'Assemblée générale a entre autres invité les Etats Membres à faire connaître leur opinion sur l'application de la Déclaration et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-septième session.
2. Donnant suite à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a adressé le 13 juillet 1992 une note verbale aux gouvernements des Etats Membres les invitant à faire connaître leur opinion conformément à la décision susmentionnée.
3. Au 7 octobre 1992, une réponse avait été reçue de la part de la Fédération de Russie. Toute réponse ultérieure sera publiée en tant qu'additif au présent rapport.

## II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

### FEDERATION DE RUSSIE

[Original : russe]  
[23 septembre 1992]

1. La Fédération de Russie considère que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale est un document important qui a permis de faire mieux comprendre les tâches auxquelles doit s'atteler la communauté mondiale à l'heure actuelle pour atteindre les buts fixés par la Charte des Nations Unies. Les activités futures de l'Organisation concernant les problèmes relatifs à la sécurité internationale doivent refléter les transformations profondes qui se sont produites sur la scène mondiale et s'efforcer de consolider le consensus sur les moyens d'établir un nouvel ordre mondial démocratique.

2. La Russie a la ferme intention de soutenir les efforts qui tendent à renforcer l'Organisation en tant qu'instrument servant à édifier un monde démocratique sur la base des principes de la primauté du droit, des droits de l'homme et de la liberté politique et économique. Dans le nouvel ordre mondial en voie de création, l'Organisation des Nations Unies a pour tâche, selon nous, d'établir un système de sécurité collective mondiale et sûr comprenant les trois éléments fondamentaux suivants :

a) L'encouragement aux processus de désarmement; la prévention et le règlement des conflits; le maintien et le rétablissement de la paix, y compris l'adoption de mesures coercitives contre l'agresseur;

b) L'affirmation des principes humanitaires les plus élevés;

c) La garantie d'un développement économique et social stable de tous les Etats et une large coopération tendant à résoudre les grands problèmes transnationaux (problèmes écologiques, maladies dangereuses, catastrophes naturelles, criminalité internationale, etc.).

/...

3. Très grandes sont aujourd'hui les possibilités de raffermir le rôle des Nations Unies et de faire un plein usage du potentiel qu'offre la Charte. D'un côté, un nombre croissant d'Etats, surmontant la guerre froide et le syndrome de l'affrontement, démontrent qu'ils sont disposés à une coopération pratique par le biais du système des Nations Unies; d'un autre côté, les institutions multilatérales donnent à la communauté mondiale la chance de traverser la période de transition aux moindres frais.
4. Le processus du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, présente une importance décisive pour le renforcement de la stabilité militaire et politique.
5. L'accord-cadre sur de nouvelles réductions substantielles touchant les armes offensives stratégiques et la notion d'une défense mondiale contre les missiles balistiques formulée par la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique comptent parmi les résultats les plus importants du récent sommet russo-américain de Washington.
6. Conformément à la mission qui lui a été confiée, l'Organisation des Nations Unies doit encourager activement la poursuite et la généralisation du processus de désarmement réel qui a commencé, l'union des efforts de tous les Etats en vue d'établir un régime sûr de non-prolifération applicable aux armes de destruction massive, la cessation des essais nucléaires et le renforcement des mesures de confiance.
7. La Fédération de Russie estime que la mise en place de structures stables pour la sécurité mondiale est inséparablement liée à l'évolution progressive du processus enclenché vers une Europe commune et à l'application des principes proclamés dans la Charte de Paris pour une Europe nouvelle. La Russie est disposée à participer activement à l'établissement d'un système collectif de sécurité pour l'ensemble de l'Europe.
8. Dans la phase actuelle de l'évolution du monde, la réalité est que la diminution de la menace de guerre sur le plan mondial n'est pas une garantie suffisante contre les explosions régionales et les guerres locales. Dans le monde d'aujourd'hui, où le temps et l'espace ont été comprimés au maximum, il y a lieu de repenser le concept même de "paix et [de] sécurité internationales".
9. Une coopération étroite s'impose entre les membres du Conseil de sécurité si l'on veut que les Nations Unies puissent non seulement réagir efficacement aux défis qu'elles rencontrent mais aussi agir "par anticipation". Il y a lieu d'améliorer encore le mécanisme anticrise de l'Organisation : il faut utiliser davantage les moyens et les méthodes de règlement pacifique des différends, et il faut élargir le domaine où elle peut recourir à des opérations pour le maintien de la paix et à des mesures de coercition décisives pour rétablir la paix et la sécurité internationales conformément au Chapitre VII de la Charte.
10. La Russie, quant à elle, participe activement et concrètement aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et contribue à fournir des approvisionnements et du matériel.

11. L'expérience récente montre combien il importe de coordonner et de combiner clairement l'action de l'Organisation des Nations Unies et celle des organisations régionales en vue du rétablissement de la paix. C'est de cette manière que l'on pourrait donner véritablement tout leur sens aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, soumis par la Russie au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, faciliterait la réalisation de cette tâche.

12. Se félicitant des succès remportés par l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, la Russie note qu'il est nécessaire et de plus en plus urgent de renforcer substantiellement l'élément "prévention" dans les activités des Nations Unies. Nous appuyons les propositions faites à cet égard dans l'"Agenda pour la paix" par le Secrétaire général et considérons que l'application de ces propositions permettra de prévenir le déclenchement de nouvelles crises et rendra universelle - et renforcera - la tendance à rejeter la violence comme moyen de résoudre les conflits et les divergences.

13. La protection des droits de l'homme, de la liberté et des intérêts de l'individu, base de l'ordre mondial civilisé contemporain, est un vaste domaine d'action ouvert aux Nations Unies. La communauté mondiale ne saurait se désintéresser des violations massives et flagrantes des droits de l'homme et de la discrimination dont sont victimes des minorités nationales. Là non plus le principe de la non-ingérence ne peut pas conférer l'impunité. Il serait utile d'élaborer au sein des Nations Unies un document spécial qui définirait la responsabilité juridique encourue sur le plan international dans le domaine des droits de l'homme et comprendrait des mesures propres à influencer sur les Etats qui violeraient ces droits.

14. Il existe un lien indissociable entre la sécurité du monde de demain et l'établissement d'une nouvelle structure des relations économiques internationales fondée sur les principes de justice et d'égalité, la reconversion de la production militaire, l'élargissement de la coopération multilatérale en ce qui concerne les problèmes de la dette étrangère et les mesures destinées à faire face à la faim, à la pauvreté et aux catastrophes naturelles.

15. Procédant à une réforme économique radicale et nous efforçant de faire partie intégrante de l'économie mondiale, nous n'ignorons pas les conséquences de ce qui se passe en Russie pour la situation économique mondiale et nous considérons nos obligations envers les Nations Unies avec le plus grand sérieux. Les activités économiques des Nations Unies doivent tenir compte des intérêts de tous les membres de l'Organisation sur la base de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement.

17. La Fédération de Russie est prête à entamer un dialogue constructif et concret avec tous les Etats et à chercher des moyens plus rationnels d'assurer la sécurité générale, un rôle central de coordination revenant à l'Organisation des Nations Unies.

-----